# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BIFFONTAINE EN DATE DU 13 Avril 2017

• <u>Présents</u>: Mrs HENRY Denis, ORIEL Patrick, VALENTIN Michel, ANDRE Guillaume, RICHARD Roland, TESTA Jean-Luc, Mmes DANNER Catherine, Sylvie KILFIGER, ORIEL Maria Fatima.

Absents excusés: Mr Jacques TISSERAND ayant donné procuration à Mr Denis HENRY, Mme Nelly GREMILLET ayant donné procuration à Mr Guillaume ANDRE.

## Le Conseil Municipal:

➤ Vote le compte administratif 2016 comme suit :

- Budget Bois:

Dépenses de fonctionnement : 138 928,42 € Recettes de fonctionnement : 418 965,72 € Dépenses d'investissement : 1 332,40 € Recettes d'investissement : 16 350,94 €

<u>- Budget Commune</u>:

Dépenses de fonctionnement : 246 729,53 € Recettes de fonctionnement : 428 549,26 € Dépenses d'investissement : 278 535,70 € Recettes d'investissement : 107 436,94 €

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016 pour le budget bois et communal ;
- > Affecte le résultat de l'exercice 2016 comme suit :

### ROIS .

Excédent de fonctionnement : 279 027,30 € (compte 002 recettes de fonctionnement) Excédent d'investissement : 15 018,54 € (compte 001 recettes d'investissement)

# **COMMUNE**:

Excédent de fonctionnement : 183 073,30 € (compte 1068 de la section d'investissement : excédent de la commune et du ccas)

> Vote le budget primitif 2017 comme suit :

### BOIS

Dépenses et recettes de fonctionnement : 309 368,00 € Dépenses et recettes d'investissement : 15 018,54 €

## **COMMUNE:**

Dépenses et recettes de fonctionnement : 525 008,00 € Dépenses et recettes d'investissement : 664 023,00 €

Fixe le taux des taxes locales pour 2017;

- ➤ Décide de se prononcer « Pour » l'adhésion de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales ainsi que le Syndicat des Eaux de Blanchefontaine au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale (SMIC) ;
- Décide d'adhérer à la société publique locale SPL-Xdemat par l'intermédiaire du SMIC pour la fourniture des prestations liées à la dématérialisation ;
- ➤ De valider et d'inscrire au budget le montant demandé par le SIVOSS de Bruyères pour l'année 2017 ;
- Décide d'adopter une convention d'occupation du domaine public pour la commune ;
- Décide suite à différents décrets de modifier l'indice brut terminal pour les indemnités des élus ;
- De retenir le devis de « BBS à Kaysersberg » pour le mobilier de la mairie ;
- L'achat de matériel divers.

Fait à BIFFONTAINE, le 14 Avril 2017

Le Maire, Denis HENRY

